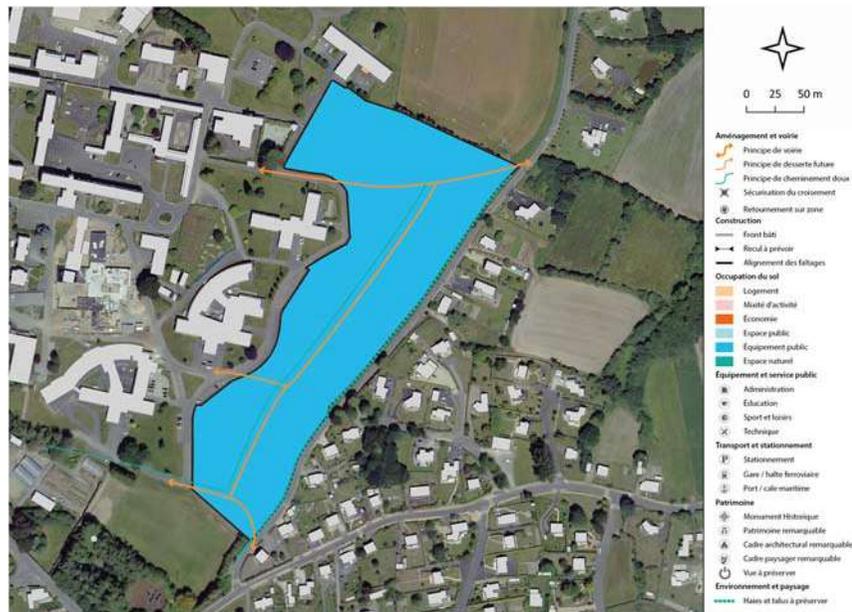


SECTEUR 6. HENT VUR



Le site est destiné à accueillir de nouvelles constructions, assimilées à un équipement et pouvant répondre aux besoins de la population et de l'hôpital existant.

De par sa localisation, l'accès au site doit être essentiellement prévu au niveau de la rue Hent Vur, en limite nord et sud du périmètre. Une voie centrale au site est également envisagée pour garantir une accessibilité transversale.

Les haies et talus identifiés sur la limite est du site doivent être maintenus.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	3,43 hectares		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	100%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel